



Partage des biens d'une maison

Par **renaud62360**, le **01/04/2015 à 11:18**

bonjour,

j'ai une maison que j'ai acquis avant mon remariage.

Lors de mon décès, ma nouvelle épouse bénéficie t-elle d'une part de ma maison ?

bien cordialement

Par **domat**, le **01/04/2015 à 11:42**

bjr,

en l'absence de dispositions particulières (testament, donations) la réponse diffère selon que vous avez des enfants communs ou non.

si la maison est le logement familial, elle peut demander à votre décès un droit d'usage et d'habitation à titre viager.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/deces-succession-11957/droits-a-la-succession-droits-conjoint-survivant-12431/>

cdt